

# La garde alternée automatique, fausse bonne idée ?

C'est la première piste du rapport du sénateur Renaissance Xavier Iacovelli pour venir en aide aux familles monoparentales. Mais les associations de défense de ces familles sont très réservées.

Bérangère Lepetit  
et Christine Mateus

« **C'EST UNE CONVICTION** personnelle. » Quand on l'interroge sur la première piste de son « rapport sur les familles monoparentales » présenté cette semaine, le sénateur Renaissance des Hauts-de-Seine Xavier Iacovelli reconnaît qu'elle vient de... lui. De lui-même, et non de l'ex-députée (Renaissance) Fanta Béréty, coautrice de ce rapport jusqu'à sa défaite aux législatives de juin. Elle n'émane pas non plus des associations qui ont travaillé six mois sur le document. « Je comprends bien que les associations de défense des familles monoparentales, en majorité féminines (82 % de ces familles ont une femme à leur tête), ne soient pas d'accord », lâche d'ailleurs le sénateur. Mais de quoi parle-t-on ?

Il est question de poser dans les textes un « principe ». Celui, « en cas de séparation

des parents, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, d'envisager, avant toute autre solution, une prise en charge de l'enfant alternativement par l'un et l'autre parent, sur une base égalitaire, dans le cadre d'une garde alternée ». En clair, proposer d'office cette solution.

Il est néanmoins mentionné « la possibilité d'écarter ce mode de prise en charge sur la base d'un accord consensuel des parents, du fait de l'âge de l'enfant, du fait de lieux de résidence différents ». « Il y a une multitude d'exceptions possibles, mais l'idée est de rappeler que le parent non gardien, bien souvent le père, a des responsabilités. Il faut changer les mentalités », défend Xavier Iacovelli.

« **Avec les enfants, il faut y aller doucement** »

Tandis que la résidence alternée n'est mise en place en France que dans 12 % des cas de séparation (majoritairement dans les catégories sociopro-



La résidence alternée n'est mise en place en France que dans 12 % des cas de séparation. (Illustration.)

fessionnelles supérieures), loin derrière la Belgique ou la Suède, ce discours rappelle « le devoir de visite » des pères prôné en mai par Emmanuel Macron dans une interview au magazine « Elle ».

Seulement voilà. Du côté des entreprises et des associations qui travaillent aux côtés

de ces familles, on affiche un certain scepticisme vis-à-vis de cette idée semblant loin des réalités du terrain. « Ce n'est pas en passant par la contrainte que ça va marcher, cela risque même de mettre en danger les mères, les enfants et, au final, de ne pas aider les pères. S'il ne s'est jamais investi dans

sa relation à l'enfant, il faut mettre en place quelque chose de progressif. Avec les enfants, il faut y aller doucement », souligne Noémie Khenkine-Sonigo, ancienne avocate, fondatrice de Team'parents et membre du comité consultatif du rapport.

Mêmes réserves chez Nathalie Moysan, de l'association Solos mais superhéros : « Ce n'est pas réaliste. Une garde alternée, cela implique que tout le monde ait plus ou moins le même revenu, s'entende bien. On ne peut obliger personne à s'occuper de son enfant et, finalement, cela peut rendre l'enfant très malheureux. Si l'idée est de favoriser le lien, il y a d'autres choses à mettre en place. » « C'est une bonne chose dans un monde idéal, mais pour la plupart des familles que j'accompagne, c'est tout à fait impossible : soit le père n'est pas là du tout, soit il y a de la violence », déplore Olivia Barreau, présidente de Moi et mes enfants.

Même l'ex-députée Fanta Béréty, initiatrice de l'idée de la carte « parent solo » – autre mesure phare du rapport –, ne semble guère enthousiaste : « Je n'avais pas entendu parler de cette mesure dans les travaux », glisse-t-elle.

Seuls les quelques hommes impliqués sur le sujet se montrent plus ouverts : « C'est un point de discord, mais l'idée que les pères soient davantage responsabilisés est positive », estime Nicolas Baumer, de l'association Kozoku. Thierry Berger, président d'honneur d'Égalité parentale, applaudit. Il se bat en effet depuis sept ans pour promouvoir la résidence alternée par défaut : « Nous réclamons qu'elle soit étudiée en priorité par le juge mais pas qu'elle soit rendue obligatoire », précise-t-il. Et il demande que le refus d'une demande de garde alternée soit clairement motivé par le magistrat, autrement que par la phrase « dans l'intérêt supérieur de l'enfant », qu'il juge trop vague.



LE **BON PLAN**  
DU **WEEK-END**





**15€<sup>99</sup>** Le kg

**Queue de lotte**  
PÊCHÉE EN  
**ATLANTIQUE NORD-EST**

Seulement 3 jours pour en profiter :  
**du 04 au 06 octobre.**

**Si vous trouvez moins cher ailleurs, on vous rembourse 10X la différence.**

\*Pecten Maximus. Prix bloqués sur 100 produits, à compter au plus tard du 01/08/2024, et jusqu'au 31/12/2024, dans les hypermarchés Carrefour et les supermarchés Carrefour Market participants, et leurs drives, hors prix en promotion. Sous réserve d'une évolution de la réglementation ou d'une hausse tarifaire sur ces produits (taxes, hausse des matières premières...). Le nombre de produits disponibles à la vente peut varier selon la taille du magasin. Liste des produits et magasins participants sur carrefour.fr.